

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 679

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

351 816 897 RCS Nancy.

F.C.G..

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 400000 EUR.

Adresse : 8, rue de la Côte, 54000 Nancy.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au BODACC relatif au projet de fusion — COMPAGNIE EUROPEENNE DE CARTES Société civile au capital de 205.088 € Siège social : 8 rue de la Côte - 54000 Nancy 437.511.975 RCS Nancy Société absorbante — F.C.G. Société par actions simplifiée au capital de 400.000 € Siège social : 8 rue de la Côte - 54000 Nancy 351.816.897. RCS Nancy Société absorbée — Suivant acte sous seing privé en date à Nancy du 23 mars 2018, les sociétés sus-désignées ont conclu un projet de fusion par voie d'absorption de la société "F.C.G." par la société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE CARTES" déposé le 28/03/2018 auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nancy pour chacune des deux sociétés participantes. Les caractéristiques de ce projet de fusion sont les suivantes : Évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est envisagée à la société absorbante : * Actif transmis 11.214.425 € * Passif transmis 2.655.421 €

Actif net à transmettre 8.559.004 € Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément à la loi, les 12.660 actions de la société absorbée détenues par la société absorbante ne participeront pas à l'échange, lequel ne portera donc que sur 11.354 actions de la société absorbée. Préalablement à la réalisation de la fusion, la société absorbante sera transformée en société par actions simplifiée et chacune des 205.088 parts sociales qui composent actuellement son capital sera échangée contre une action. Il est ainsi proposé que les 11.534 actions de la société absorbée participant à l'échange soient échangées contre 204.372 actions de la société absorbante. Montant de l'augmentation du capital de la société absorbante : 204.372 € Montant prévu de la prime de fusion : 3.842.389,53 €. Pour avis.